Breuilpont Info
N° 45 - Octobre 2015

EDITO DU MAIRE

Comme chaque année, la rentrée scolaire aura été un rendez-vous auquel notre Municipalité accorde la plus grande importance. La réussite de nos enfants, mais aussi leur épanouissement, comptent parmi nos objectifs permanents et prioritaires.

Cette rentrée s''est inscrite dans un contexte particulier avec la mise en place du P.ED.T (Projet ÉDucatif Territorial), conséquence directe des nouveaux rythmes scolaires. Je salue le travail accompli par le personnel communal et l'équipe enseignante. Nous avons fait le maximum, en fonction des ressources de la commune.

Au début de l'été nous avons pris une décision importante : le 3 juillet le Conseil municipal a adopté le Plan Local d'Urbanisme, désormais opposable à tous. C'est le fruit de 4 années d'un travail aussi intense qu'approfondi. Le projet soumis à enquête publique en 2014, au cours de laquelle chacun de vous a pu s'exprimer, a été enrichi de nombreuses remarques que vous avez formulées, ainsi que celles des personnes publiques associées. Je suis heureux que notre PLU ait été adopté à l'unanimité, parce que cela démontre l'importance que nous avons apportée à la concertation avec vous et le sérieux du travail ainsi effectué. Ce document contient les principes de l'aménagement du territoire et les règles de construction dans notre commune. Je remercie tous ceux qui y ont travaillé pour définir la vision du futur de notre commune. Vous trouverez en pages intérieures un article donnant les principales lignes forces de notre PLU.

L'inauguration du 20 septembre du sentier de découverte des Bois de Breuilpont et celle du 9 octobre des 17 logements de l'allée du Val Robinson, ont marqué également ce début de rentrée.

Voilà un quadrimestre très riche en attendant l'arrivée des prochaines fêtes de fin d'année.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons un bon début d'automne à Tous…

Michel ALBARO

Directeur de la publication : Michel ALBARO – Rédaction et réalisation : Isabelle CLIQUE, Ghislaine COLIN, Dominique DESROCHES
Conçu et réalisé par la mairie de Breuilpont sans support publicitaire
Reprographie : INFORMATIC & GRAFIC 539 Rue de Cocherel 27000 EVREUX

Municipalité

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE BREUILPONT ADOPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 3 JUILLET 2015

Au terme de quatre années de travail de l'ancienne et de l'actuelle municipalité, de dizaines de réunions de la commission, **le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme de Breuilpont lors de sa réunion du vendredi 3 juillet.** Ce PLU fait suite au projet de PLU adopté le 14 décembre 2013, après quatre réunions publiques. Ses objectifs généraux sont :

- D'abord, la maitrise du développement urbain et la préservation des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.
- Ensuite, la préservation des milieux naturels, sites, paysages, et patrimoine architectural en assurant la prévention des risques naturels et technologiques.
- Enfin, l'obligation de transformer le POS de 2001, pour éviter toute contradiction avec les règles postérieures (SRU et Grenelle II) ainsi qu'avec le SCoT adopté par la CAPE en 2011.

Ce projet de PLU a été soumis du 14 juin au 15 juillet 2014 à une enquête publique très suivie puisque près de 30 personnes se sont rendues à la Mairie et plus de 60 personnes ont déposé des remarques sur le registre. Le 14 août 2014 le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable avec certaines réserves. Pendant près d'un an la commission PLU de l'actuelle municipalité a tenu nombre de réunions, dont l'une avec les Personnes Publiques associées, pour analyser toutes les remarques consignées dans les 65 pages du registre, et pour procéder à une relecture intégrale du projet de règlement. Avant la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2015 chaque conseiller a reçu le rapport écrit de la commission PLU pour en prendre sereinement connaissance à l'avance et pouvait consulter les documents graphiques à la mairie.

PRINCIPALES ADAPTATIONS

A - Remarques des PPA

Les remarques demandées par la CAPE concernant le zonage (par exemple de mettre en zone N certaines parcelles inondables) et la DDTM ont été intégrées dans le règlement. Les données chiffrées de l'évolution démographique de la commune ont été affinées, pour éviter les malentendus constatés pendant l'enquête publique. Les remarques de la Chambre d'Agriculture ont été suivies, en particulier en reclassant en zone A le corps de ferme de Saint Chéron, dont la vocation agricole a été confirmé seulement après l'arrêt du projet de PLU.

B - Remarques formulées pendant l'enquête publique :

Pour répondre au sentiment d'inquiétude suscité par les O. A. P. (Opérations d'Aménagements Programmées) :

- D'une part, celle du Mont Vallet – Allée d'Ormes a été abandonnée, en raison des problèmes de circulation relevés par le commissaire enquêteur et parce qu'une partie se situe dans la zone inondable du PPRI. La partie supérieure est en zone en U et la partie inférieure en 2AU[1].
- D'autre part, celle du Mont Vallet a été réduite de moitié, la partie supérieure classée en zone 2AU, avec une entrée depuis la rue Victor Hugo et la sortie vers la rue du Mont Vallet.

---

[1] *Zone non constructible constituant une « réserve foncière », ne pouvant devenir constructible qu'après modification du PLU, c'est-à-dire que le conseil municipal serait appelé à se prononcer préalablement.*

Les emplacements réservés N° 2 (parking de la place Achille Gouéry) et N°4 (accès au menhir de Lorey) ont été abandonnés et un nouvel E.R. de 191 m² pour élargir le chemin existant au-dessus de la nouvelle zone 2AU de l'ancienne OAP Mont Vallet Allée d'Ormes a été créé.

La relecture intégrale du règlement a été faite avec un soin tout particulier, en intégrant de nombreuses remarques, en particulier :

- D'une part, en limitant à 25 % du bâti existant avec une emprise maximum de 50 m² et une hauteur de 3m maximum au faitage les extensions en zone Nh (Domaine de Saint Chéron).
- D'autre part, en limitant l'emprise au sol à 40 m², avec une hauteur maximale à l'égout de 3 m des constructions légères et de loisirs en zone Nla (secteur naturel de loisirs).

Le tableau ci-dessous synthétise les spécifications techniques du règlement :

		NOUVELLES CONSTRUCTIONS									
		ZONES									
		U	Up	Ua	A	A	Ah	Ap	Nh	Nj	Ne
			Patrimonial	Zone activité	Construc. Agricoles	Habitations	Habitat Isolé	Protégé	Habitat isolé	Jardins	Loisirs
HAUTEUR MAX.	A l'égout	8 m	4,50 m	---	---	5 m	5 m	3 m	---	2 m	3 m
	Au faîtage	---	---	15 m	12 m	---	---	---	3 m	---	---
	PENTE TOITURE	< ou = 35 °	< ou = 45°	--	15° mini	< ou = 35 °	< ou = 35 °	15° mini	--	--	--

La concertation menée avec soin a permis de prendre en considération nombre de souhaits de nos concitoyens. En effet, à l'issue d'un travail mené dans la sérénité nombre de remarques de l'enquête publique ont intégrées, permettant d'**adopter le PLU le 3 juillet à l'unanimité**. Il est **désormais opposable aux tiers puisqu'aucun recours n'a été formé** devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le délai de deux mois de son adoption par le Conseil municipal. Les principaux documents seront ***mis en ligne sur notre futur site internet rénové et sont bien entendu d'ores et déjà consultables à la Mairie***.

Le Val Robinson…

Vendredi 9 octobre, l'Allée du Val Robinson accueillait nombre de personnalités pour inaugurer le programme de 17 logements réalisé par la SECOMILE : M. VOLPATTI Président de la CAPE, M. LEHONGRE Vice-Président du conseil départemental, Mme DELALANDE Présidente de la SECOMILE, des maires de communes avoisinantes et bien entendu notre Maire Michel ALBARO entouré de plusieurs membres de son conseil municipal et de son prédécesseur. Comme le veut la tradition un ruban tricolore a été coupé symboliquement à l'entrée de la résidence, avant de pouvoir visiter un logement aménagé.

Nous nous sommes rendus à la salle des fêtes. Après que M. le Maire ait souhaité la bienvenue, Mme DELALANDE a indiqué l'engagement de la SECOMILE pour rendre le logement accessible à tous. Il a été rappelé que ce programme était le fruit d'un partenariat entre la SECOMILE et la commune approuvé en septembre 2009 et que nous avons été associés à sa définition, sa déclinaison et sa réalisation.

Rejoint par le sénateur PONIATOWSKI, c'est autour d'un verre de cidre et de petits fours que nous avons tous ensemble souhaité la bienvenue à Breuilpont et une vie agréable dans notre commune aux habitants de la résidence du Val Robinson.

ÉLECTIONS RÉGIONALES LES 6 et 13 DECEMBRE 2015…

Comme annoncé au printemps, nous sommes appelés une nouvelle fois aux urnes cette année : les dimanches 6 et 13 décembre nous élirons les conseillers régionaux pour 6 ans (ce mandat se terminant en mars 2021).

Les règles de cette élection sont modifiées :

- Tout d'abord, **la région est désormais une seule Normandie** regroupant les 5 départements, qui auparavant formaient deux régions (Haute et Basse Normandie);
- Ensuite, si le mode de scrutin demeure dans son principe proportionnel, nous **voterons pour une liste régionale de 112 noms** (102 titulaires et 10 remplaçants) **comportant des sections départementales.** En Normandie 20 noms de la liste proviendront de l'Eure.

Il s'agit selon l'expression juridique consacrée d'un *"scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une prime majoritaire "*. Le principe du mode de scrutin semble simple, mais les règles de répartition des sièges sont complexes. Concrètement cela signifie que :

- ***Les listes "bloquées" et paritaires (hommes – femmes)*** : nous devrons voter pour une liste dans sa totalité, sans pouvoir modifier l'ordre des candidats et encore moins en barrer ni "panacher" avec d'autres noms : ***Tout bulletin modifié sera nul***.
- ***La liste arrivée en tête obtiendra une prime majoritaire d'un quart des sièges*** (26 des 102 sièges en Normandie) : Au 1er tour il faut la majorité absolue des suffrages exprimés dans la région et au second tour la majorité relative suffit pour la liste arrivée en tête.
- ***Les 76 sièges restant sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes*** (y compris celle arrivée en tête) ***ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés dans la région.***
- Pour se présenter au ***second tour, une liste doit avoir obtenu au 1er tour au moins 10% des suffrages exprimés dans la région*** et pourra intégrer des candidats des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés au 1er tour.
- ***Les sièges obtenus par chaque liste au niveau régional sont ensuite répartis entre départements à la proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction des résultats de la liste dans chaque département***. Les départements de plus de 100.000 habitants, dont l'Eure, disposeront d'au moins 4 sièges au total.

Ces élections sont importantes, parce que les compétences des conseils régionaux le seront.
La loi "Notre" (Nouvelle organisation territoriale de la République), du 7 août 2015 confie aux régions une compétence générale pour l'économie : Développement économique, Gestion des fonds européens, soutien aux P.M.E. et l'aménagement durable du territoire.

Notre avenir dépend donc des décisions qui seront prises par la région Normandie, alors ...

Les 9 et 13 décembre : Aux urnes citoyens

Inauguration d'un sentier de randonnée….

Le 20 septembre dernier, a eu lieu l'inauguration du nouveau ***Sentier de découverte des Bois de Breuilpont***, en présence de tous les acteurs qui se sont impliqués dans sa création.

Une balade familiale, accessible aux vélos, de 4.2 km autour du village. De quoi se faire plaisir et découvrir des points de vue imprenables sur les coteaux entre champs et forêts, les villages, les bras de la rivière d'Eure et ses lavoirs.

Bonne promenade…

Quelques nouvelles du CMJ…

Dans le précédent bulletin nous vous faisions part de la naissance du **C**onseil **M**unicipal des **J**eunes en avril 2015… Depuis sa mise en place nos jeunes élus se sont régulièrement réunis, chaque séance fut vivante et enthousiaste.

L'équipe a présenté ses projets mais avoue aussi écouter les idées des listes non élues, l'on a ainsi pu voir que des projets étaient communs, comme celui des jeux. Après ces échanges, bel exemple de démocratie et du sens commun, il fut décidé de créer un logo et sur l'idée des jeunes conseillers et l'aide du Webmaster, il a été finalisé pour la rentrée, comme vous pouvez le constater.

La question importante "travaillée" a été la restauration scolaire : préparation et livraison des repas, et le bio…
Nous avons invité la diététicienne d'Yvelines Restauration à une séance, elle a répondu à toutes les questions : choix de produits locaux, variés, équilibre alimentaire, chaine du froid etc.…
La question "du bio" doit être étudiée plus précisément, notamment son coût. Un rapport a été remis au Conseil Municipal lors de sa séance début juillet.
La diététicienne est prête à revenir et se tient à la disposition du C.M.J. afin de rencontrer les représentants des parents d'élèves s'ils le souhaitent.

Après cette interruption estivale, les jeunes élus vont reprendre leurs travaux.

Recensement militaire : obligatoire à 16 ans…

Le recensement militaire est une démarche civique essentielle, étape obligatoire du parcours de citoyenneté.

Les jeunes de nationalité française atteignant l'âge de ***16 ans*** cette année (jeunes nés en 1999) doivent se faire recenser auprès de leur mairie de domicile. Il vous suffit pour cela de vous présenter au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture, muni de votre *carte d'identité* et de votre *livret de famille*. En cas d'impossibilité de se déplacer, le jeune peut se faire représenter par son tuteur légal.

L'attestation remise à l'issue du recensement vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc.).Les données fournies lors de cette formalité permettront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Charte d'éthique et déontologique du Conseil Municipal de Breuilpont…

Qu'est ce qu'une charte d'éthique et déontologique ? C'est un ensemble d'engagements, de pratiques et de comportements choisis et adoptés par une entreprise, une profession ou une collectivité.

Pour quelle finalité ? Un comportement éthique de la part des élus dans l'exercice de leur mandat est l'une des conditions qui fonde la confiance des citoyens dans l'action de leurs représentants. A ce titre, votre Conseil Municipal a décidé de se doter d'une charte de déontologie qui en fixe clairement le cadre et évitera les risques de situation de conflits d'intérêts.

A qui s'applique-t-elle ? Les dispositions de cette charte s'appliquent aux Conseillers Municipaux, quelles que soient leurs fonctions, dans l'exercice de leur mandat et de leurs représentations dans les divers organismes associés.

Référence : texte de loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relatif à la transparence de la vie publique.

L'intégralité de cette charte signée par l'ensemble de vos élus est disponible sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Scolaire & Jeunesse

La rentrée scolaire 2015 …

Une rentrée sans histoire pour nos 175 petites têtes blondes qui ont retrouvées les bancs de l'école Saint Exupéry…

14 entrants en petite section de maternelle et 14 nouveaux inscrits répartis sur les 7 classes.

Bienvenue aux nouvelles enseignantes qui rejoignent l'équipe, que nous connaissons et apprécions pour son dynamisme : Mme Adélaïde JAMET affectée en maternelle, Mme Céline PLUME, affectée en élémentaire et Mme LENIR, affectée sur le poste de la décharge de direction. Bienvenue également à notre nouvelle assistante maternelle, Mme Mylène CORET et aux deux nouvelles auxiliaires de vie (AVS) Mmes Sophie LEGRAND et Sandrine SIMON.

De gauche à droite

Au premier rang : Mylène CORET (AM) – Elise VALLENGELIER (AM) - France FOUAUX (AVS) – Nadège (enseignante PS/MS) – Fatima BELGAHRI (enseignante CE1/CE2)

Au deuxième rang : Jocelyne KOULMANN (ATSEM) – Laurence CAUDIN (Directrice et enseignante CM2) – Céline PLUME (enseignante CM1) – Adélaïde JAMET (enseignante GS/CP)

Dernier rang : Sophie LEGRAND (AVS) – Karine BOUTEMY (enseignante MS/GS) et Emmanuelle VERNE (enseignante CP/CE1)

Les horaires de l'école (avec le périscolaire) sont du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le mercredi les cours s'arrêtent à 12h00. Les temps d'accueil péri-éducatifs (NAP) ont lieu les mardis et jeudis de 15h00 à 16h30.

Presque 150 enfants sont inscrits à ces **N**ouvelles **A**ctivités **P**ériscolaires, avec un peu plus de cent pour l'élémentaire et une quarantaine pour la maternelle.
Pour les élémentaires, 6 animateurs conduisent les différents "ateliers" mis en place : 3 intervenants extérieurs pour la danse, la musique et le chant, 2 animateurs d'ATLEJ et 1 animateur des Francas.
Pour les maternelles, la prise en charge des activités par notre personnel s'est trouvée en peu moins évidente à organiser pour cette première période scolaire, mais tout devrait rentrer dans l'ordre à compter de la prochaine période.

Inscription rentrée 2016

Votre enfant né en 2013 a la possibilité de faire sa rentrée à l'école maternelle de Breuilpont, l'année de ses 3 ans, soit en septembre 2016.

Afin de préparer au mieux l'organisation de la prochaine année scolaire 2016/2017, en accord avec la direction de l'école, il est demandé dans la mesure du possible de respecter le calendrier suivant :
Inscription administrative en mairie, dès le 2 novembre et jusqu'au 31 décembre 2015 : veuillez-vous présenter aux horaires d'ouverture, muni de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

Prise de rendez-vous auprès de Mme CAUDIN, directrice de l'école**, du 18 avril Au 6 mai 2016**
- Soit par téléphone du 02 32 36 83 76
- Soit par mail à ecole.breuilpont@orange.fr

Madame CAUDIN recevra les familles au cours des mois de mai et juin 2016.

Association Temps Libre et Jeunesse…

Eté 2015 : L'accueil de loisirs 3-11 ans a ouvert ses portes du 6 au 31 juillet à Breuilpont et du 3 au 28 août à Bueil. L'accueil des ados s'est déroulé du 6 juillet au 14 aout à Bueil. Durant tout l'été les enfants et les jeunes ont profité de diverses activités en lien avec le projet pédagogique. Les différents thèmes abordés étaient le monde imaginaire et le conte pour les petits et les activités d'expression et les activités de plein air pour les 6/11 ans.

Les ados se sont mobilisés sur deux projets, le premier en juillet était la création de meubles en palettes recyclées et le second en août sur la réalisation d'une fresque permanente sur le mur d'entrainement du Tennis club d'Ezy sur Eure. Deux minis séjours ont été organisés. Le premier pour les 8-11 ans à la base de loisirs de Brionne du 15 au 17 juillet et le second pour les ados du 20 au 24 juillet à la base de plein air de Pont-d'Ouilly dans le Calvados. Plusieurs sorties ont été proposées. Nous sommes allés au centre équestre de Saint Aquilin, à l'accrobranche, au canoë à Anet, à la piscine de Pacy sur Eure, à la base de loisirs de Lery Pose et au Parc d'Hérouval. A la fin du mois de juillet nous avons organisé une grande kermesse avec les familles et fin août nous avons fait appel à Nathalie ALMEIDA une conteuse professionnelle pour animer une soirée autour du conte avec les familles. Au total, ce sont 182 enfants et jeunes qui ont fréquenté notre structure cet été dont 40 de Breuilpont. La prochaine session de l'accueil de loisirs à Breuilpont se déroulera durant les vacances d'hiver du 8 au 19 février 2016.

Accueil périscolaire : L'accueil périscolaire de Breuilpont accueille les enfants le matin de 7h30 à 9h00 et le soir après la classe de 16h30 à 19h00 dans les locaux du restaurant scolaire. Détente et activités variées sont proposées aux enfants dans un cadre chaleureux et convivial. Les inscriptions sont possibles toute l'année.

Les documents d'inscription sont disponibles sur la page internet : **http://clavardage.jeblog.fr/**
ATLEJ - 4 bis grande rue - 27730 Bueil **-** Tél: 02.32.26.08.57 **-** atlej@wanadoo.fr

Associations culturelles & sportives

La rentrée pour L'Association Familiale de Breuilpont d'Ici et d'Ailleurs…

L'Association a repris début septembre, l'ensemble de ses activités :

- ATELIER IMAGES (photos, vidéos)
- ATELIER PEINTURE, DESSIN (huile, acrylique et pastel)
- MARCHE
- THEATRE (avec un nouveau professeur)
- YOGA

N'hésitez pas à nous contacter pour essayer (2 fois) l'une ou l'autre de ces activités !

Nouveauté pour 2016

A la demande de nombreux passionnés, nous allons ouvrir au 1er janvier, une nouvelle section **« Véhicules Anciens »**. Celle-ci s'adressera aux véhicules à moteurs de 30 ans et plus.

Pour mémoire, l'Association vous rappelle que l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE se déroulera le **23 janvier 2016 à 15 heures à la salle des fêtes.**

Contacts et renseignements

Bernard GUILLOIS : 06.18.69.27.83 ou 02.32.34.40.61 – Maurice LEVACHER : 06.41.25.43.33
Danielle LANNEAU : 06.23.27.08.79 – Mail : asso.famil.breuilpont@laposte.net

Les membres du bureau d'ALEDA s'excusent pour l'annulation de la Foire à Tout du 13 Septembre 2015 à cause du mauvais temps et nous remercions tous les participants (exposants, prestataires, volontaires...).

Noël approchant, surveillez bien vos boîtes à lettres !! Nous proposerons à tout le village ***une vente de chocolats de Noël*** (Alex Olivier), les modalités de commandes et retraits seront dans les catalogues.

Courant novembre, nous ***organiserons une vente de sapins de Noël*** (EARL du Soleil Levant au Cormier), les modalités seront précisées sur les bons de commande, le retrait des sapins s'effectuera le 5 décembre.

Nous terminerons l'année avec ***le Marché de Noël d'ALEDA, le 12 décembre de 20h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Breuilpont*** (*restauration et buvette sur place*). Les personnes désirant plus de renseignements ou les professionnels souhaitant tenir un stand peuvent nous contacter par mail à aledabreuilpont@gmail.com.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Les membres du bureau d'ALEDA

Notre dernier "Papier"…

La Bibliothèque de Breuilpont propose une soirée théâtre **samedi 7 novembre à 20 h 30 à la Salle des Fêtes** "***UN THEATRE SANS ANIMAUX***" de J.M. RIBES (directeur du théâtre du Rond-Point à Paris) pièce humoristique jouée par "la Compagnie du 2ième souffle" de Vernon.

La bibliothèque de Breuilpont invite ses adhérents à l'Assemblée Générale de l'Association le mardi 17 novembre à 15h30, 25 bis rue Victor Hugo.

Le Conseil d'Administration (*Présidente, Secrétaires et Trésorier*) arrive en fin du 3ième et dernier mandat légal et présentera sa démission.
Merci de prêter attention au questionnaire Breuilpontois, votre avis nous intéresse ! en le retournant à la mairie pour le 6 novembre…

La Bibliothèque sera fermée du 16 au 21 novembre inclus pour réorganisation des horaires de permanence et la reprise en main par les nouveaux responsables.

Bien cordialement, l'équipe de la bibliothèque.

La nouvelle équipe du comité des fêtes a organisé la fête du village le weekend du 5/6 juillet 2015. Malgré un temps incertain la foire à tout a attiré de nombreux exposants pour passer une journée dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous espérons la participation d'un plus grand nombre de Breuilpontois l'année prochaine à notre traditionnelle fête du village dont le programme évoluera en 2016.

La belote du dimanche 18 octobre a permis à nos fidèles joueurs une fois encore de taper le carton, l'odeur des crêpes n'a pas perturbé leur concentration, bien au contraire, entre deux parties, les équipes se sont régalées autour d'un verre ou d'un café. Nous prenons un immense plaisir à chaque fois de les retrouver.

Ci-dessous le calendrier de nos manifestations, où nous espérons vous retrouver nombreux…

Jeudi 31 décembre 2015	**SOIREE REVEILLON**
Samedi 27 février 2016	**SOIREE KARAOKE**
Dimanche 13 mars 2016	**BELOTE**
Vendredi 18 mars 2016	**ASSEMBLEE GENERALE**
Dimanche 27 mars 2016	**CHASSE AUX ŒUFS**
Vendredi 27 mai 2016	**FETE DES VOISINS**
Samedi 2 et dimanche 3 juillet 2016	**FETE DU VILLAGE**

Contact : **Jérémy BARBIER -** Président du Comité des Fêtes ☏ 06.23.00.49.04 e-mail : jeremybarbier@live.fr

LE RENDEZ VOUS DES LUTINS

L'association a participé au forum des associations, la prise de contact n'a pas été très concluante, cependant nous sommes assez satisfaites de la fréquentation pour cette nouvelle rentrée.

En effet 13 mamans et nounous accompagnées de 23 enfants au total, ont le plaisir de se retrouver chaque **mardi à la salle des fêtes de 09h30 à 11 h30,** pour diverses jeux et activités. ***Nous rappelons qu'il n'est pas trop tard de nous rejoindre !***

Notre Bourse aux jouets et à la puériculture s'est déroulé le dimanche 11 Octobre 2015, chaque visiteur est reparti avec : ou le jouet, le matériel, le vêtement recherché et déniché auprès de nos exposants.

En vue d'une grande demande nous réorganisons
FOIRE à la puériculture et aux vêtements
Le dimanche 06 mars 2016

N'hésitez pas à nous contacter
Claude au 06.34.51.77.71/ claude.vaquez@gmail.com

Après l'inauguration du nouveau circuit de randonnée des bois de Breuilpont, le dimanche 20 septembre, l'association Rando Vallée d ' Eure a rassemblé une trentaine de participants pour une rando cueillette en forêt de Merey, le dimanche 27 septembre : soleil et champignons étaient au rendez-vous et nos jeunes randonneurs ont pu remplir leurs petits paniers !

Renseignements Anne Aubron : 02 32 36 46 34

Informations pratiques & diverses

La microbrasserie de Jérôme DUCROT en plein cœur du village…

LE GOUBELIN

Bière d'arôme et d'épices

Boutique ouverte les jeudis, vendredis et samedi
De 15h00 à 20h00

Tél : 06.74.51.64.39 – www.bierelegoubelin.fr

Nous lui souhaitons une belle réussite…

Votre municipalité organisera en ***Novembre prochain***, le ramassage des "encombrants Ménagers" volumineux tels que vieux meubles, débris divers, qui ne sont pas pris lors des collectes habituelles, la collecte se déroulera sur 3 jours :

- Le **17** novembre pour Lorey
- Le **18** novembre pour Breuilpont Centre
- Le **19** novembre pour Saint Chéron et le Domaine des Bois de St Chéron

Les objets à évacuer devront être entreposés devant les habitations la veille au soir sans débordement sur la chaussée et sans apporter de gêne ou de risque à la circulation.

Il est rappelé que des déchetteries sont à la disposition des Breuilpontois sur les communes de la Chapelle-Réanville - Saint-Aquilin-de-Pacy - Vernon.
Tous les usagers des déchetteries du territoire de la C.A.P.E. doivent être munis obligatoirement d'une carte d'accès.
La mairie délivre cette carte nominative aux habitants de Breuilpont sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, eau, impôts,...). Une seule carte est délivrée par foyer.

Rappel des règles de stationnement

La *zone bleue* est une zone de **stationnement réglementé**, limité dans la durée : **1h30**. Ces zones sont identifiables par le tracé bleu au sol. Peuvent s'y garer les automobilistes qui possèdent un **disque de stationnement**.

En cas de non-respect de ces règles, la gendarmerie peut verbaliser le conducteur par une **contravention de 17€**.

Rappel : Des disques de stationnement zone bleue sont disponible en mairie de Breuilpont, sur simple demande.

Banques Alimentaires

La campagne d'automne est fixée pour les Vendredi 27 et samedi 28 novembre 2015.

Nous recherchons des volontaires afin d'assurer au mieux une meilleure couverture des supermarchés et une plus large présence des bénévoles.

Nous remercions par avance ceux qui nous rejoindrons mais également tous ceux qui contribuerons à ce geste de solidarité.

Contact : Odette Placier : 02 32 36 31 39

ETAT CIVIL

Naissances…

- Louise COULET, le 20 août
- Lucas JOUËT et Hitan SGAIER, le 4 septembre
- Chloé NEDELEC, le 7 septembre

Mariages…

- Elodie PINEL et Marc LAGARDE, Natacha ROBIQUET et Stephane BAUDRIER, le 20 Juin
- Céline DRIANCOURT et Maximilien STAEHLE, le 18 juillet
- Virginie OFFNER et Norman AZNARD, le 26 septembre.